

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Affectation du résultat 2015

Le vingt-neuf juin deux mille seize, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Département du Nord, à la préfecture de Lille, sur convocation en date du vingt-trois juin deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe COULON.

Présents : 11 (Monsieur Mickael HIRAUX, Monsieur Luc MONNET, Madame Anne VANPEENE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur Bruno DUVERGE, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Olivier DELBE, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Gérard PHILIPPE)

Excusés : 3 (Monsieur SALVATORE CASTIGLIONE, Monsieur Daniel LECA, Madame Valérie LETARD)

Pouvoirs : 6 (Monsieur Jean-Marc GOSSET (Pouvoir à Monsieur MONNET), Monsieur Patrick KANNER (Pouvoir à Madame MESSEANNE-GROBELNY), Monsieur Alain DELANNOY (Pouvoir à Monsieur DISSAUX), Monsieur Nicolas BERTIN (Pouvoir à Monsieur DELBE), Monsieur Guillaume DELBAR (Pouvoir à Monsieur FIGOUREUX), Monsieur Philippe RAPENEAU (Pouvoir de Monsieur COULON))

Absents : 0

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2015 voté le 20 février 2015,

Vu l'instruction comptable M14,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

- Que le compte administratif 2015 est conforme au compte de gestion 2015,

- Que le compte administratif 2015 a été adopté,
- Que le compte administratif 2015 présente les caractéristiques suivantes :

1/ Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	603 881.05
Recettes de fonctionnement	1 114 538
Excédent de fonctionnement	510 656.95
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	167 622.39
Résultat à affecter	678 279.34

2/ Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	891 507.96
Recettes d'investissement	2 042 991.57
Excédent d'investissement	1 151 483.61
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 1 095 225.11
Résultat d'investissement cumulé	56 258.50

DECIDE

- D'affecter le résultat 2015 selon l'affectation suivante :

Article 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé 356 800

Chapitre 002 (Recettes)

Résultat de fonctionnement reporté 321 479.34

Chapitre 001 (Recettes)

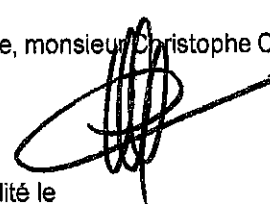
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 56 258.5

Adopté par :

- Voix pour : 14
- Voix contre : 0
- Abstention : 3
- Nombre d'élus participants aux votes : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte, monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le